

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

L'Occupation d'*Avignon* & du Comtat *Venaisin* par les troupes du Roi, avec les suites de cet événement, étant rapportée à l'article d'*Italie* de ce Journal, il n'est plus question d'en marquer ici davantage; mais cette prise de possession occasionne une question véritablement singulière & qui mérite d'être rapportée. Elle est au sujet d'une gageure que deux Seigneurs ont faite dès l'année dernière. L'un a donné dix-huit mille livres à l'autre, à condition qu'il lui rendroit douze livres par jour, tant que la France seroit en paix, même après la somme épuisée; mais qu'aussi ce paiement cesseroit au premier acte d'hostilité. Or celui qui est nanti des 18000 livres prétend que la prise d'*Avignon* est un acte d'hostilité. On lui réplique que c'est seulement l'effet d'un procès jugé, qui remet le Roi dans ses droits sans aucune opposition, puisque les Ministres restent dans les Cours respectives. Cette discussion se fait à l'amiable entre le Marquis de Poyane, Lieutenant-Général des Armées de Sa Maj., & le Marquis de Brancas, qui est obligé de lui payer 12 livres par jour. Mais comme l'Archevêque d'*Avignon* & les Evêques du Comtat *Venaisin* doivent venir prêter entre les mains du Roi le serment de fidélité des Evêques de France, du moins on l'assure, il y auroit apparence que ce territoire est réuni pour toujours